



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9640 - STM

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement

Réglementation à l'occasion de
travaux

Rue de la Courtine
Rue des Brasseries

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'entreprise STRATEL siégeant 1 Rue Robert Schuman à NANCY (54850), qui doit intervenir, afin de procéder au déploiement de la fibre optique, dans les chambres «Orange» sur la chaussée et sur le trottoir, Rue de la Courtine et Rue des Brasseries ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1^{er}. - **A compter du lundi 18 octobre 2021, pour une durée de travaux estimée à 3 semaines :**

- La chaussée pourra être ponctuellement rétrécie et la vitesse limitée à 30 km/h dans l'emprise des travaux, **Rue de la Courtine et Rue des Brasseries.**
- La circulation pourra être ponctuellement alternée par des feux tricolores, dans la partie concernée par les travaux.

Article 2. - Durant cette même période, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier, au droit des n^{os} **28, 30, 34 et 36 Rue de la Courtine.**

- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être mis en fourrière.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes, les piétons seront invités à utiliser le trottoir opposé.

.../...

Article 3. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'entreprise sous le contrôle des services de Police.

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le mercredi 06 octobre 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- P.T.C.V. 1 ex
- Ateliers Municipaux (mail) 1 ex
- Police Nationale (mail) 1 ex
- Police Municipale (mail) 1 ex
- Gendarmerie (mail) 1 ex
- Centre de Secours (mail) 1 ex
- Affichage 1 ex
- Société TRANSDEV (mail) 1 ex
- SICOVAD (mail) 1 ex
- Service A.V.A. (mail) 1 ex
- U.R.C.A. (mail) 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -
Pôle Transport (mail) 1 ex
- C. Dép. 88 – Centre d'exploitation -
Remiremont 1 ex
- Entreprise
- + affichage chantier (mail) 1 ex